



NOTRE POLITIQUE QUALITE FORMATION

Notre ambition est de porter la société D-SÉCURITÉ GROUPE vers l'excellence, par une croissance profitable de toutes nos activités, par la fidélisation de nos clients et la conquête de nouveaux marchés.

Dans le cadre de sa mission de formation professionnelle, D-SECURITE Formation, décrit dans la présente charte les méthodes et moyens mis en place pour garantir aux entreprises et à leurs salariés la qualité des formations dispensées.

Nos engagements :

- Accompagner nos clients dans l'analyse de leurs besoins et leur conseiller le plan d'actions le plus adapté
- Assurer une réactivité pédagogique, commerciale et administrative, en conformité avec nos procédures internes
- Concevoir chaque programme de formation en complète cohérence avec les objectifs poursuivis
- Choisir nos intervenants sur la base de leurs compétences théoriques et pratiques, mais aussi de leur savoir-faire pédagogique et de leur implication dans la réussite des projets.
- S'adapter aux contraintes des clients afin d'intervenir - lorsque c'est possible - dans leurs locaux et selon leur disponibilité pour être au cœur de leurs problématiques
- Animer nos stages de façon vivante et impliquer nos stagiaires comme acteur de leur apprentissage en les mettant en situation, dès lors que cela est réalisable
- Remettre à chaque stagiaire un document pédagogique adapté et pertinent.
- Mesurer systématiquement la qualité de nos prestations dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue
- Procéder à une veille réglementaire permettant d'actualiser régulièrement nos connaissances et celles de nos intervenants afin d'être en conformité avec la réglementation
- Mettre à jour régulièrement les connaissances techniques de ses formateurs et à mesurer la pertinence de ses méthodes pédagogiques
- S'assurer de l'existence d'un environnement favorable au développement des compétences des bénéficiaires de sa prestation.
- E LEARNING : Apprendre à son propre rythme, sans jugement, sans pression. Mettre à disposition des modules d'apprentissage, accessibles à tout moment, et pouvant être révisés autant de fois que nécessaire durant la durée de formation.
- Droit à la déconnexion :
 - Notre plateforme E Learning est accessible 24/24, toutefois, le droit à la déconnexion est défini comme le droit du salarié de ne pas être sollicité, que ce soit par courriel, messages, formations E Learning ou appels téléphoniques à caractère professionnel en dehors des heures habituelles de travail et d'astreinte ; et de ne pas être connecté à un outil numérique de communication, professionnel ou personnel, pour un motif d'ordre professionnel, durant les temps de repos et de congé (congés payés, jours de RTT, week-end, soirées...).
 - Nous encourageons nos clients à respecter ces principes et de permettre ce temps d'apprentissage pendant les heures de travail.

Nos moyens de contrôle

D-SECURITE Formation contrôle le bon déroulement des formations dispensées tout au long du processus de formation. Il peut être réalisé avant, pendant ou à l'issue d'une action et peut revêtir plusieurs formes.

Le contrôle des pièces :

Consiste à encadrer chacun des six critères du décret relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue :

1. L'identification précise des objectifs de la formation et de son adaptation au public formé (Programme de formation) ;
2. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics (feuilles d'émargement) ;
3. L'adéquation des moyens pédagogiques techniques et d'encadrement de l'offre de formation (Supports pédagogiques)

4. La qualification professionnelle et la formation professionnelle du personnel en charge de la formation (CV des formateurs)
5. Les conditions d'information au public sur l'offre de formation, ses délais d'accès, et les résultats obtenus (Catalogue de formation)
6. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires (Protocole d'évaluation à chaud et à froid).

Le contrôle sur site :

Est effectué par la Directrice du pôle formation, sur le lieu de formation indiqué dans la convention de formation :

- Afin de s'assurer de la réalité et de la qualité d'une action de formation ciblée.
- Prévu afin de vérifier si le prestataire de formation répond aux attentes du décret relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

Le contrôle par enquête auprès des stagiaires :

Nous attachons une attention particulière à nos clients et participants à nos actions de formation. Pour cette raison nous réalisons 2 enquêtes de satisfaction

Evaluation à chaud :

Effectuée par le biais de l'enquête de satisfaction réalisée en fin de formation.

Evaluation à froid :

Envoi d'une étude réalisée plusieurs mois après la fin de formation pour mesurer le degré de satisfaction générale.

Interroger les participants sur la formation est le meilleur moyen d'améliorer en continu notre organisation, la forme et le contenu de nos formations.

En conclusion, nous nous engageons, en cas de non-conformité ou de défaut qualité d'une formation, d'analyser les raisons du dysfonctionnement et mettre en place les mesures correctives nécessaires.

Jérôme SOMMET- Directeur Général



Signature Direction

Ingrid Chudy


D-SECURITE GROUPE
3 RUE ARMAND PEUGEOT
69740 GENAS
SIREN : 500 342 167